

**PROGRAMME DE VEILLE 2020 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 20 CONCERNANT EURAZEO

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2020 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

EURAZEO

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 30 AVRIL 2020

RESOLUTIONS CONCERNÉES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG
--

- **RESOLUTION 18 : Programme de rachat d'actions**

Analyse

La mention dans la résolution du fait que l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions dans la limite de 10% du capital peut être utilisée en période d'offre publique, va dans le sens d'une meilleure transparence et d'une meilleure compréhension par les actionnaires des enjeux du vote de la résolution, conformément aux recommandations de l'AFG. Cependant cette résolution peut constituer une mesure de défense contre les OPA qui contrevient à ces recommandations.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 : Titre I-C 1

L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de dispositifs anti-OPA.

- RESOLUTION 22 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :
Titre I-C 1-2 (b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 23 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 23 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 22 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :
Titre I-C 1) 1-2 (b)

L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'EURAZEO

Le conseil d'administration d'EURAZEO comportera, à l'issue de l'assemblée générale 53,8% de membres libre d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Michel David-Weill	Président Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	86%	M	87	FR	18	2022	0	1			
☒	Jean-Charles Decaux	Vice-Président	Non-libre d'intérêts	71%	M	50	FR	3	2024	1	1			
	Olivier Merveilleux du Vignaux	Vice-Président Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	63	FR	16	2022	0	1		M	M
	Vivianne Akriche	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	F	43	FR	1	2023	0	1			
	Christophe Aubut	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	54	FR	5	2023	0	1			
☒	Roland du Luart de Montsaunin	Durée du mandat	Non-libre d'intérêts	86%	M	80	FR	16	2024	0	2		M	M
	JC Decaux Holding repr. par Emmanuel Russel	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	56	FR	3	2022	0	1	M	M	M
	Patrick Sayer	Ancien dirigeant	Non-libre d'intérêts	71%	M	62	FR	2	2022	0	4			
☒	Victoire de Margerie		Libre d'intérêts	100%	F	57	FR	8	2024	0	3			
	Anne Dias		Libre d'intérêts	100%	F	49	US	3	2021	0	1	P	M	M
	Anne Lalou		Libre d'intérêts	100%	F	56	FR	10	2022	0	3			
	Françoise Mercadal-Delasalles		Libre d'intérêts	100%	F	57	FR	5	2023	1	1		M	M
	Amélie Oudéa-Castéra		Libre d'intérêts	100%	F	42	FR	2	2022	1	3			
	Stéphane Pallez		Libre d'intérêts	86%	F	60	FR	7	2021	1	2	M		
☒	Georges Pauget		Libre d'intérêts	100%	M	72	FR	10	2024	0	3	M	P	P
	Robert Agostinel	censeur												
	Jean-Pierre Richardson	censeur												

2. Spécificités

- Les statuts de la société EURAZEO comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Forme juridique de SE.
- Pacte d'actionnaires avec engagements en matière de conservation des participations et de concertation pour les votes.
- Deux censeurs rémunérés siègent au conseil. La société fait valoir, s'agissant de Jean-Pierre Richardson, co-fondateur de Rhône Group, le partenariat avec Rhône Group qui, s'il était interrompu, mettrait un terme au mandat de ce censeur. Quant à Robert Agostinelli, il s'agit de laisser la possibilité à un fidèle actionnaire d'Eurazeo le soin de transmettre l'expérience acquise.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de nomination.

✍

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre BOLLON